



Motion présentée par la FSU 28 au CTSD du 21 septembre 2015

**Accueil des moins de trois : oui !
Mais pas à n'importe quel prix !**

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école.

Il doit s'agir notamment d'un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille est éloignée de la culture scolaire. Si cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, comme les REP et REP+, elle ne peut se faire sans les collègues.

Le CTSD demande que les projets d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans se fassent en accord avec le projet de l'ensemble de l'école maternelle concernée, comme le précise la circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012. Pour que cet accueil soit réussi il ne peut se faire sans l'avis et l'accord des enseignants des écoles.